

# Articles

## Essor, chute, puis renaissance des études à temps partiel pour adultes à l'Université de Montréal

Scott McLean, *University of Calgary*<sup>1</sup>

### ABSTRACT

In 1952, the University of Montréal established an Extension Service. One of the first initiatives of this service was to create a bachelor's degree for part-time adult students. This initiative resulted in a struggle with the Faculty of Arts and, for a few years, the university prohibited the Extension Service from offering credits for its training. In 1968, the Extension Service was replaced by the Continuing Education Service. This new service quickly created approximately 50 university diplomas for part-time students, and became a faculty of its own in 1975. In 1980, one out of every six people who were studying at the University of Montréal was enrolled in the Faculty of Continuing Education. By drawing attention to these data, this paper enriches the literature pertaining to the history of adult education within the context of Canadian higher education. Based on this historical account, the paper questions the links between higher education, lifelong learning, and social inequality.

### RÉSUMÉ

L'Université de Montréal a établi un Service de l'extension de l'enseignement en 1952. L'une des premières initiatives de ce service a été la création d'un baccalauréat pour les étudiants adultes à temps partiel. Cette initiative a mené à une lutte avec la Faculté des arts et, pendant quelques années, l'université a interdit au Service de l'extension de l'enseignement d'offrir la formation créditée. En 1968, le Service de l'extension de l'enseignement a été remplacé par un Service d'éducation permanente. Ce nouveau Service a rapidement créé une cinquantaine de diplômes universitaires pour les étudiants à temps partiel, puis s'est transformé en faculté en 1975. En 1980, une personne sur six qui étudiait en vue d'obtenir un diplôme à l'Université de Montréal le faisait par l'entremise de la Faculté de l'éducation permanente. En soulignant ces données, le présent article enrichit le corpus des travaux touchant l'histoire de l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur canadien. À partir de cette étude historique, l'article pose des questions sur les liens entre l'enseignement supérieur, l'apprentissage tout au long de la vie et l'inégalité sociale.

## INTRODUCTION

L'idée que les changements socio-économiques obligent les adultes à se former continuellement est devenue une orthodoxie dans les politiques nationales et internationales (Canada, 2002; CMEC, 2008; OCDE, 1996 et 2004; Québec, 2002; UNESCO, 1996; Union européenne, 2006). Selon le Gouvernement du Canada : « Nous ne pouvons plus espérer que les travailleurs parviennent à se tirer d'affaire pendant toute leur carrière avec les compétences acquises pendant leur jeunesse. La plupart devront au contraire parfaire continuellement leurs compétences pendant toute leur vie active » (Canada, Développement de ressources humaines, 2002, p. 39). L'histoire de l'éducation des adultes dans l'enseignement universitaire canadien indique que les universités ont employé trois stratégies distinctes pour s'engager dans l'apprentissage tout au long de la vie : l'extension; la formation continue; et les études à temps partiel.

« L'extension universitaire » se réfère aux activités d'enseignement, de recherche, et de service qui associent les membres des facultés aux gens hors des frontières traditionnelles de l'académie. L'histoire de l'extension universitaire canadienne inclut les études de l'Université St. Francis Xavier (Alexander, 1997; Delaney, 1985; Welton, 2001), de l'Université de l'Alberta (Clark, 1985; Corbett, 1957; Cormack, 1981; McLean, 2007b), de l'Université de la Saskatchewan (McLean, 2007a; Paul, 1979; Welton, 2003) et de l'Université de la Colombie Britannique (McLean, 2009; Selman, 1966, 1988, 1994). « La formation continue » se réfère à l'offre de programmes éducatifs, qui ne mènent pas aux diplômes universitaires, à des gens qui ont déjà atteint un certain niveau de scolarité. En général, la formation continue a remplacé l'extension universitaire comme priorité institutionnelle dans les universités canadiennes pendant les années 1960 et 1970 (McLean, 2008). La *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire* contient plusieurs études concernant l'évolution de la formation continue universitaire, y compris celles de : Cram et Morrison, 2005; Einsiedel, 1998; McLean, 2007c; Nesbit, Dunlop et Gibson, 2007; et Selman, 2005.

« Les études à temps partiel » se réfèrent à l'organisation des programmes d'études qui permettent aux étudiants d'obtenir un diplôme universitaire, sans étudier à temps plein. Ces programmes incluent les cours du soir, les cours à distance et les cours donnés en format condensé, pendant l'été ou les fins de semaine. Cette stratégie promeut l'éducation tout au long de la vie parce qu'elle donne aux adultes l'opportunité de poursuivre leurs études tout en maintenant leurs emplois et leurs responsabilités familiales. Au Canada, et surtout au Québec, les étudiants à temps partiel sont devenus de plus en plus nombreux au cours du vingtième siècle. Entre 1962 et 1992, le nombre d'étudiants à temps partiel dans les universités canadiennes a augmenté plus de six fois, passant de 43 990 à 316 165 (Statistique Canada, 1983, tableaux W466-474; Drewes et O'Heron, 1999, p. 1). Au Québec, le nombre d'étudiants à temps partiel est devenu particulièrement élevé; en 2001-2002, 40 % des étudiants universitaires au Québec étudiaient à temps partiel, contre 24 % dans le reste du Canada (Statistique Canada, 2009).

Malgré l'importance en nombre des étudiants à temps partiel dans l'enseignement supérieur canadien, il n'y a pas beaucoup d'études historiques ou sociologiques concernant l'établissement et l'évolution des programmes destinés à ces étudiants. Les articles par Keast (2000), Thompson et Devlin (1992), Anisef (1989) et Devlin (1989) indiquent les caractéristiques démographiques des étudiants à temps partiel, et décrivent les politiques institutionnelles en ce domaine. Cependant, une lacune importante persiste concernant l'étude du développement des politiques et pratiques institutionnelles permettant aux adultes d'obtenir un diplôme universitaire par l'entremise des études à temps partiel.

Le but principal du présent article est de combler cette lacune grâce à une étude historique<sup>2</sup> de l'une des plus grandes universités canadiennes : l'Université de Montréal. Cette université a

établi un Service de l'extension de l'enseignement en 1952. L'une des premières initiatives de ce service a été la création d'un baccalauréat pour les étudiants adultes à temps partiel. Cette initiative a mené à une lutte avec la Faculté des arts, et pendant quelques années, l'université a interdit au Service de l'extension de l'enseignement d'offrir la formation créditée. En 1968, le Service de l'extension de l'enseignement a été remplacé par un Service d'éducation permanente. Ce nouveau Service a rapidement créé une cinquantaine de diplômes universitaires pour les étudiants à temps partiel, puis s'est transformé en faculté en 1975. En 1980, une personne sur six qui étudiait en vue d'obtenir un diplôme à l'Université de Montréal le faisait par l'entremise de la Faculté de l'éducation permanente. En soulignant ces données, le présent article enrichit le corpus des travaux touchant l'histoire de l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur canadien. À partir de cette étude historique, l'article pose des questions sur les liens entre l'enseignement supérieur, l'apprentissage tout au long de la vie et l'inégalité sociale.

## L'HISTOIRE DE LA FORMATION CRÉDITÉE POUR ADULTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### *Essor : Établissement de l'Extension (1952-1955)*

À sa réunion du 17 juillet 1952, le Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal a autorisé l'organisation d'un « Service d'extension ». Un communiqué de presse du directeur des Relations extérieures, en août 1952, explique :

On désigne sous le nom d'extension universitaire un genre de cours publics qui a pris naissance dans les universités d'Amérique désireuses de mettre leur enseignement à la portée du grand public et d'étendre ainsi leur rayonnement et leur influence intellectuelle au-delà des limites imposées par les cadres rigides des facultés.

De 1954 à 1961, les annuaires généraux de l'Université de Montréal publient l'explication suivante : « Comme son nom l'indique, l'Extension de l'enseignement étend au-delà des cadres des facultés l'enseignement des maîtres de l'Université afin de faire profiter la population métropolitaine ». Ce Service a poursuivi cet objectif à travers des activités d'extension, de la formation continue et des études à temps partiel.

Entre 1954 et 1961, les annuaires généraux ont mis les études à temps partiel au sein des responsabilités du Service d'extension. Après un sommaire des cours d'intérêt général (non crédité), ces publications affirment :

De concert avec les facultés universitaires, l'Extension de l'enseignement offre une deuxième catégorie de cours que sanctionne l'octroi de grades universitaires. Les adultes que leur travail empêche de suivre les cours réguliers du jour peuvent ainsi accéder à l'étude des humanités, des langues, des sciences exactes, naturelles, économiques et sociales, de la philosophie et de la religion et obtenir, selon les cas, les grades de bachelier ès arts (section D) ou de bachelier ès sciences (cours général).

De concert avec les études à temps partiel et la formation continue, l'Extension de l'enseignement a organisé « des conférences, des forums, des journées d'études, des programmes de radio et de télévision et autres réalisations en vue de l'éducation des adultes ».

Le *Rapport des Activités* de l'Extension de l'enseignement pour 1955-1956 indique comment ces trois domaines se sont développés durant les premières années. En matière d'intérêt général, l'Extension a organisé des cours pour les infirmières industrielles, les travailleurs sociaux, les

optométristes, les moniteurs de terrains de jeux, et pour ceux et celles qui voudraient apprendre l'espagnol ou l'italien, ou encore explorer certaines cultures européennes. Dans le domaine des cours qui mènent aux diplômes universitaires, l'Extension a donné soixante-dix-huit cours de baccalauréat ès arts et un nombre modeste de cours de baccalauréat ès sciences. En éducation pour adultes, l'Extension a offert, en collaboration avec les organismes professionnels et communautaires, des symposiums et des séminaires sur plusieurs sujets, y compris sur les brevets et les marques de commerce, la parasitologie, le placement, l'immobilier, l'administration hospitalière, les relations communautaires et l'administration municipale. Le premier directeur du Service, Léon Lortie, a conclu ce rapport annuel avec l'affirmation que « l'état présent de l'Extension de l'enseignement a dépassé le stade de l'expérience-pilote » (1956, p. 4).

### *Chute : Lutte initiale pour l'octroi des diplômes (1955-1958)*

Dès ses premières années, l'Extension de l'enseignement offre des cours qui mènent au diplôme de bachelier ès arts. L'engagement de l'Extension dans ce domaine est mis en question quelques années plus tard. La Commission des études de l'Université de Montréal forme, le 15 décembre 1955, un sous-comité « pour étudier les fonctions et l'organisation de l'Extension de l'enseignement ». Les membres du sous-comité sont le directeur Lortie, le vice-recteur, le secrétaire général et un représentant de chacune des trois facultés des arts, des sciences et des lettres. Entre janvier 1956 et mai 1958, ce sous-comité tient dix-sept réunions et entend plusieurs interventions des facultés et des membres de la communauté universitaire. En fin de compte, le sous-comité n'arrive pas à un consensus, et les membres, divisés en deux groupes égaux, soumettent deux rapports à la Commission des études. L'un de ces rapports est rédigé par le vice-recteur (Georges Deniger), le secrétaire général et le représentant de la Faculté des arts, tandis que l'autre l'est par le directeur Lortie et les représentants des autres facultés. Le 2 mai 1958, dans une lettre au recteur, le directeur Lortie explique la nécessité d'un deuxième rapport, en précisant que « votre comité ne semble avoir rien compris des objectifs de l'Extension ».

Bien que le sous-comité fût chargé d'étudier les fonctions et l'organisation de l'Extension de l'enseignement, les auteurs des deux rapports se concentraient, presque exclusivement, sur le rôle de l'Extension, et sur les relations entre l'Extension et les facultés, dans la formation créditée. Les deux rapports partageaient une structure semblable : un historique de la fondation de l'Extension et son rapport avec les facultés et les programmes de baccalauréats; des propositions concernant la définition, les rôles et la structure de l'Extension, suivies de conclusions. Malgré cette structure commune, les auteurs des deux rapports offraient un historique et des propositions assez distinctes. Les deux groupes s'accordaient à dire que la Commission des études avait approuvé, en principe, « l'octroi d'un baccalauréat ès arts aux adultes » le 25 septembre 1952 et que, quinze jours plus tard, la Commission avait approuvé les règlements du programme, avec le préambule suivant :

Afin de rendre accessibles aux adultes les avantages d'une instruction supérieure couronnée par un grade universitaire, la Faculté des arts, en coopération avec le Service d'Extension, offre un programme de cours du soir et de cours d'été, fondé sur l'étude des humanités (par les langues, les sciences, la philosophie, la religion) et couronné par le grade de bachelier ès arts. Les cours sont choisis et ordonnés en vue de fournir aux étudiants une formation et une culture générale, au moyen de méthodes appropriées aux capacités intellectuelles de personnes adultes habituées au travail personnel.

Les auteurs de chaque rapport ont affirmé qu'une « collaboration très étroite s'est établie de façon empirique entre les facultés et l'Extension de l'enseignement », et que « malgré la bonne volonté des intéressés, il s'est produit en plusieurs occasions un enchevêtrement d'autorités et de

responsabilités... qui menace de devenir une source constante de difficultés ». Dans leur rapport, le directeur Lortie et ses collègues ajoutaient : « Il faut dire cependant que, de façon empirique et à mesure que chacun acquérait plus d'expérience dans son domaine, beaucoup de ces difficultés ont été surmontées » (p. 5). Donc, un groupe d'auteurs laissait entendre que l'implication de l'Extension dans les programmes de baccalauréat causait des difficultés, tandis que l'autre affirmait que l'Extension « a rendu de précieux services administratifs » dans ce domaine et que les problèmes de collaboration pourraient être résolus.

Les auteurs du rapport « Deniger » constatent que « le statut de l'Extension de l'enseignement n'a jamais été défini et que les fonctions que ce service a été amené à assumer dépassent les pouvoirs que peut exercer une section du secrétariat général » (p. 5). En contraste, le directeur Lortie et ses collègues ont suggéré que « si le statut de l'Extension de l'enseignement n'a jamais été clairement défini, celui de la Faculté des arts, qui lui est associée dans l'organisation du baccalauréat ès arts (*des adultes*) ne l'a pas été davantage » (p. 6). Le rapport Deniger a donc défini uniquement les rôles et la structure de l'Extension, alors que le rapport Lortie a relié l'Extension aux facultés engagées dans l'éducation pour les adultes en quête de diplômes universitaires.

Le rapport Deniger a défini les objectifs de l'Extension ainsi : « L'Extension de l'enseignement est un organisme universitaire qui a pour but général l'éducation des adultes sans préoccupation de grades universitaires » (p. 8), ajoutant que « les cours conduisant à des grades universitaires ne devraient pas être l'une des fonctions propres de l'Extension » (p. 6). Le rapport Lortie a proposé que l'Extension :

Organise des cours ne conduisant pas à des grades, des séminaires, des conférences d'intérêt général et de vulgarisation, à l'Université même ou à l'extérieur, de manière à atteindre les personnes et les groupes qui ne peuvent se plier aux exigences des cadres et des horaires normaux des facultés. Elle fait des recherches dans le domaine de l'éducation populaire et, sur demande, conseille les facultés dans l'établissement des programmes conduisant à des grades et destinés aux adultes (p. 8).

Deniger a donc recommandé que l'Extension, plutôt que d'être une section du secrétariat général, devienne une « école autonome » sous l'autorité de la Commission des études, afin de mieux remplir son rôle.

Dans leur rapport, le directeur Lortie et ses collègues ont défini l'Extension de manière distincte :

L'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal est un organisme universitaire qui a pour but général l'éducation des adultes. Elle ne décerne aucun grade universitaire. Sous les formes les mieux appropriées, elle organise, à l'Université ou à l'extérieur, des cours qui étendent et adaptent, au-delà des cadres des facultés, l'enseignement universitaire. Elle fait des recherches dans le domaine de l'éducation populaire et conseille les facultés dans l'établissement des programmes préparant à des grades et destinés aux adultes (p. 10).

Les auteurs du rapport Lortie ajoutaient : « Nous devons conclure que les cours préparant à des grades universitaires ne sont pas une des fonctions propres de l'Extension » (p. 7), affirmant que le rôle de l'Extension :

Porte principalement sur les adultes qui cherchent des horizons intellectuels nouveaux, des compléments d'information ou de culture, le rafraîchissement ou la mise à jour de leurs connaissances professionnelles ou scientifiques, la solution de problèmes particuliers aux groupes dont ils font partie (p. 10).

Pour cette raison, les auteurs du rapport Lortie ont aussi recommandé que l'Extension devienne une « école autonome » sous l'autorité de la Commission des études. De plus, ils ont consacré huit pages (sur un total de dix-neuf) de recommandations au rôle que devraient jouer l'Extension et les facultés dans « l'organisation des baccalauréats en cours du soir et de vacances ».

L'enjeu de cette lutte intra-institutionnelle a été exprimé plus directement hormis ces deux rapports, dans deux lettres envoyées au vice-recteur le 29 janvier et le 2 février 1957. Dans la première lettre, le doyen de la Faculté des arts (Georges Perras) a demandé que la Commission des études accorde à sa faculté, « juridiction exclusive sur les cours conduisant aux grades qu'elle décerne même si ces cours se donnent le soir, en fin de semaine ou durant l'été ». Le doyen a précisé que le Conseil de la Faculté des arts avait adopté une telle résolution à l'unanimité. De plus, il a affirmé :

Si le Conseil de la Faculté vient appuyer ce point de vue, c'est uniquement parce qu'il est profondément convaincu des dommages que causent au bien des étudiants et à la bonne réputation de l'Université, l'état de confusion que des circonstances historiques nous ont forcés d'accepter et que nous désirons voir disparaître.

Dans la deuxième lettre le directeur Lortie a suggéré qu'au lieu d'exclure l'Extension des cours qui conduisent à des baccalauréats, l'université devrait « normaliser les rapports qui doivent nécessairement exister entre l'Extension de l'enseignement et les facultés » dans ce domaine, insistant qu'« [a]u lieu de parler du « dommage » que causent à l'Université les cours de baccalauréat pour adultes, je préfère penser au prestige que cette entreprise lui a valu ».

### *Demandes pour décerner des certificats (1963-1965)*

Après le travail du sous-comité, l'Extension de l'enseignement s'est concentré sur la formation continue qui ne menait pas aux diplômes universitaires : cours du soir, cours d'été et stages de perfectionnement. Les cours se donnaient dans plusieurs domaines : la culture générale (anthropologie, botanique, civilisations, cinéma, droit, littérature, musique, philosophie, théâtre et théologie); les langues (anglais, français, allemand, espagnol, italien et russe); le perfectionnement professionnel (administration, hygiène, médecine, pédagogie et pharmacie); les sciences pures (mathématiques et physique) et les sciences humaines et sociales. Le nombre de cours et d'inscriptions était significatif, comptant plus de 150 classes et plus de 3 600 inscriptions en 1963-1964. En outre, l'Extension a collaboré à l'organisation de plusieurs conférences publiques offertes à l'Université. En 1965-1966, l'*Annuaire général* de l'Université de Montréal a publié l'annonce suivante concernant la mission de l'Extension :

Dans notre société en évolution constante, aucun homme n'échappe à la nécessité de mettre au point ses connaissances. Le Service de l'Extension de l'enseignement étend au-delà des cadres des facultés, l'enseignement donné par les professeurs de l'Université, les adaptant aux besoins particuliers des adultes. Il organise et dirige des cours de culture et de perfectionnement destinés aux personnes désireuses de poursuivre leur éducation, d'acquérir ou de parfaire une formation professionnelle (p. 947).

L'Extension de l'enseignement s'est attribué un rôle important dans l'éducation pour les adultes, même si ce rôle ne comprenait pas l'octroi de diplômes universitaires.

Le désir de décerner des diplômes était toujours l'un des objectifs de l'Extension de l'enseignement. En 1962, Jean Houpert a remplacé Lortie comme directeur. Dans deux lettres semblables envoyées le 18 décembre 1963 et le 18 novembre 1965, Houpert a demandé au recteur de donner à l'Extension le droit d'accorder des « certificats », affirmant, dans la deuxième lettre, que « l'œuvre de l'Extension est ralentie, les buts qu'elle poursuit dans le domaine de l'éducation

des adultes, contrariés et dans certains cas impossibles à atteindre, du fait que nous n'avons pas l'autorisation et le pouvoir de décerner des Certificats » (p. 1). Houpert a poursuivi, expliquant que « [l]es étudiants suivant [nos] cours seraient plus fortement motivés et intéressés à suivre l'ensemble des cours formant un programme s'il est couronné par un Certificat. Ils nous en font la demande, soit personnellement, soit par leurs organismes professionnels » (p. 2). Il a appuyé sa demande par le constat que de tels certificats étaient offerts par les départements de l'Extension à Laval, Sir George Williams, McGill, et même par « notre propre » École des Hautes Études commerciales (p. 2). Il a cité les enseignants comme l'un des groupes ayant un besoin particulier de certificats et a affirmé que « la promotion sociale des Canadiens français » bénéficierait des certificats offerts par l'Extension (p. 2). Malgré ces demandes de Houpert, l'Extension de l'enseignement n'a pas reçu l'autorisation de décerner des certificats avant 1968, moment de la transition organisationnelle de l'Extension au Service d'éducation permanente.

### *Transition au Service d'éducation permanente (1966-1968)*

Dans une lettre du 3 février 1966 au recteur Gaudry, Houpert a demandé la restructuration de l'Extension de l'enseignement et la création d'un « Service d'éducation des adultes ». Il a commencé par affirmer que « l'éducation des adultes suscite, depuis deux ans, dans notre milieu un intérêt de plus en plus grand » (p. 1). Houpert a mentionné plusieurs raisons expliquant cet intérêt, y compris les activités et les rapports du gouvernement québécois ainsi que les initiatives de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il soutient que :

Ces efforts concertés d'offrir au citoyen adulte toutes les chances possibles d'acquérir des connaissances, constituent une des plus efficaces entreprises de mise en valeur des ressources humaines. À l'heure de la démocratisation de l'enseignement, le développement de l'éducation des adultes est un aboutissement logique. Nous sommes donc persuadés que dans la conjoncture actuelle, aucune université du Québec ne peut se soustraire au devoir de favoriser par tous les moyens possibles la promotion personnelle, culturelle et sociale de la population adulte. Si elle se dérobaît à ces obligations sous prétexte de rester fidèle à un idéal dépassé d'excellence pour quelques-uns, ou de ressources insuffisantes, une université manquerait à sa vocation sociale et pourrait compromettre, en s'isolant de la population au milieu de laquelle elle vit, son développement même... La part de plus en plus grande des fonds publics dans le financement de l'université lui fait désormais une obligation de démontrer son utilité sociale et ce, non seulement envers l'élite à laquelle elle se dévoue traditionnellement, mais à la masse des autres (p. 1-2).

Malgré les efforts de l'Extension et la création du baccalauréat pour adultes, poursuit-il, « l'Université de Montréal n'a pas encore réussi à assumer dans le domaine de l'éducation permanente, le leadership qu'elle devrait exercer » (p. 2). Après avoir décrit les initiatives des autres universités et des groupes sociaux comme les syndicats et les chambres de commerces, Houpert a inclus, avec sa lettre, un organigramme d'un tel Service d'éducation pour les adultes, en ajoutant :

Nous pensons qu'à l'heure actuelle toute politique universitaire en matière d'éducation des adultes doit s'inspirer de grandes ambitions à l'échelle des grands besoins de la population. C'est pourquoi nous recommandons la création à l'Université de Montréal d'un vaste Service d'éducation des adultes qui ait pour mandat officiel de mettre à la disposition de tous les adultes possibles toutes les ressources possibles de notre institution (p. 3).

Un mois plus tard (le 7 mars 1966), et après s'être réuni avec Gaudry, Houpert a envoyé un suivi au recteur, demandant cette fois la création d'une « Division de l'éducation permanente ». Les deux années suivantes, un « Projet de restructuration de l'Extension de

l'enseignement » a créé un débordement d'activités : réunions, projets de constitution; organigrammes; lettres au vice-recteur et au secrétaire général; et même un comité ad hoc de l'assemblée universitaire. Pendant ce temps, Léo Dorais a remplacé Houpert comme directeur de l'Extension. Le 23 février 1968, il a envoyé aux autres membres du comité ad hoc un document de travail portant sur les « besoins de la population adulte, » la situation actuelle à l'Université de Montréal et deux « hypothèses de solution » pour améliorer l'engagement de l'université envers la population adulte. Les auteurs de ce document ont affirmé reconnaître « d'urgents besoins pour la population adulte d'accéder aux grades universitaires et à des certificats, de se recycler et d'acquérir de plus amples connaissances dans des domaines culturels et professionnels » (p. 1). Le besoin le plus pressant, selon eux, était l'accessibilité aux diplômes et aux certificats, plusieurs formes d'évidence ayant été identifiées : « le grand nombre de travailleurs francophones qui poursuivent leurs études dans les institutions anglaises » de Montréal; le fait qu'une « deuxième université de langue française à Montréal axera surtout son activité sur l'éducation des adultes »; la mise en place des cégeps; et les demandes des étudiants dans plusieurs programmes non crédités, pour que leurs études soient sanctionnées par des certificats, diplômes, ou grades universitaires (p. 2-3). Les auteurs ont conclu que « ce qui précède dit combien la population adulte a besoin de diplômes universitaires pour assurer sa promotion sociale et professionnelle », demandant : « Que ferons-nous devant ces besoins? » (p. 3).

Dans un « Rapport du Comité ad hoc sur la restructuration de l'extension de l'enseignement », soumis le 3 avril 1968, ses membres ont répondu à cette question en faisant deux recommandations majeures :

1. Que l'Université assume pleinement le rôle qu'elle doit jouer dans l'éducation des adultes.
2. Que l'on crée le Service d'éducation permanente dont la fonction sera de promouvoir et d'organiser tout enseignement aux adultes, conduisant à un certificat, un diplôme, un grade, et tout enseignement destiné à une promotion culturelle ou à un recyclage (p. 2-3).

Les auteurs de ce rapport ont aussi fait plusieurs recommandations concernant le corps professoral, les règlements pédagogiques et les structures et modalités de réalisation d'un Service d'éducation permanente (p. 3-11). Lors de ses séances des 22 avril, 7 mai et 17 juin 1968, l'assemblée universitaire a adopté ces deux recommandations, ainsi que cinq autres résolutions concernant certains aspects du mandat du Service d'éducation permanente. Le fait que Léon Lortie, ancien directeur de l'Extension, était le secrétaire général de l'Université de Montréal à l'époque a peut-être contribué à l'approbation de ces résolutions. En 1975, le Service d'éducation permanente est devenu la Faculté de l'éducation permanente.

### *Renaissance : Épanouissement des grades à temps partiel (1969-80)*

Évidemment, la deuxième résolution adoptée par l'assemblée en 1968 a mené à des changements dramatiques dans la sphère de l'éducation pour les adultes qui ne suivaient pas des programmes à temps plein à l'Université de Montréal. Pendant les années 1970, la Faculté de l'éducation permanente a offert des certificats dans les domaines indiqués dans le tableau 1 ci-dessous. Il est à noter que plusieurs de ces certificats n'étaient pas disponibles durant toutes les années de la décennie.

En plus de ces certificats, la Faculté de l'éducation permanente a offert trois baccalauréats durant ces années : un baccalauréat ès arts, un baccalauréat ès sciences et un baccalauréat en enseignement (de niveau préscolaire et élémentaire). Un baccalauréat en théologie pastorale, est également offert de 1969 à 1972. Tous ces programmes ont été conçus pour les adultes qui poursuivaient leurs études à temps partiel.

**Tableau 1** : Certificats de l'éducation permanente, années 1970**Éducation**

- Animation
- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement à l'élémentaire
- Enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue maternelle, à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde, à l'élémentaire
- Enseignement du français au secondaire
- Enseignement des mathématiques au secondaire
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
- Technologie éducationnelle
- Pédagogie audio-visuelle
- Perfectionnement des maîtres en musique à l'élémentaire
- Information scolaire et professionnelle

**Santé**

- Gestion hôpital
- Gérontologie
- Nursing communautaire
- Nursing clinique
- Organisation des soins et éducation en nursing

**Affaires**

- Gestion d'entreprise
- Gestion du marketing
- Gestion du personnel
- Gestion financière
- Publicité
- Relations industrielles I et II
- Relations publiques
- Sciences comptables

**Autres professions**

- Coopération
- Consommation en famille I et II
- Criminologie
- Cytotechnologie
- Droit
- Information et journalisme
- Loisir
- Mathématiques
- Récréation
- Sciences familiales
- Sciences géodésiques I et II
- Sciences de la construction
- Traduction I et II

**Sciences sociales et humanités**

- Culture et civilisation
- Études catéchétiques
- Études québécoises
- Recherche opérationnelle
- Relations interpersonnelles
- Sciences de la communication

---

(Sources : *Annuaire de l'Éducation permanente*)

Ainsi, la transposition de l'Extension de l'enseignement en Faculté de l'éducation permanente a rapidement changé l'éventail de diplômes disponibles à l'Université de Montréal. Alors que dans les années 1960, l'Université interdisait à l'Extension d'offrir la formation créditée, quelques années plus tard, elle lui permettait d'offrir une cinquantaine de diplômes et des centaines de cours crédités. En effet, à partir de 1980, l'intégration des cours, des certificats et des baccalauréats était complète : chaque certificat était composé de trente crédits (dix cours) et l'étudiant pouvait obtenir son baccalauréat en réussissant trois certificats. Chaque certificat équivalait à une « mineure », tandis que deux certificats dans une même discipline ou champ d'étude constituaient la « majeure » - ou spécialisation - d'un baccalauréat.

La Faculté de l'éducation permanente n'a pas cessé pour autant d'organiser des activités non créditées. Dans les années 1970, elle offrait un éventail d'activités culturelles, d'études libres, de formations professionnelles, et des interventions de promotion collective. Elle organisait aussi des recherches dans les domaines pédagogiques et sociaux et disséminait les connaissances acquises grâce à des publications et à des colloques. Cependant, les cours menant aux diplômes et aux certificats devenaient de plus en plus importants. La croissance de ces activités est évidente dans les statistiques présentées dans les rapports annuels de la Faculté de l'éducation permanente. Ces statistiques indiquent que le nombre d'inscriptions dans les cours crédités a augmenté chaque année de 1974 à 1980 : de 19 363 en 1974-1975 à 30 142 en 1979-1980, soit une augmentation de 56 % en cinq ans. Pendant les années 1970, l'éducation permanente a décerné 12 538 certificats et 888 baccalauréats, une moyenne de plus de 1 250 certificats et de près de 90 baccalauréats par an.

Une autre façon de comprendre l'importance et la croissance des programmes crédités offerts par l'éducation permanente est de comparer les inscriptions de cette unité avec celles du reste de l'Université de Montréal, comme l'indique le tableau 2.<sup>3</sup>

**Tableau 2 :** Étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel, années 1970

	Éducation permanente	Reste de l'université	Total	% Éducation permanente
1970-1971	1 357	18 246	19 603	6,9 %
1971-1972	2 096	19 567	21 663	9,7 %
1972-1973	2 228	20 827	23 055	9,7 %
1973-1974	3 221	21 661	24 882	12,9 %
1974-1975	4 817	28 053	32 870	14,7 %
1975-1976	4 324	29 022	33 346	13,0 %
1976-1977	4 850	29 669	34 519	14,1 %
1977-1978	5 414	31 428	36 842	14,7 %
1978-1979	5 820	32 158	37 978	15,3 %
1979-1980	6 481	32 124	38 605	16,8 %
Total	40 608	262 755	303 363	13,4 %

(Sources : Rapports annuels de l'Université de Montréal)

Il est important de noter que la proportion des étudiants universitaires inscrits dans la Faculté de l'éducation permanente a augmenté de 6,9 % en 1970 à 16,8 % en 1980.

## DISCUSSION

L'engagement de l'Université de Montréal dans la formation créditée pour adultes n'a pas été simple. Il s'est épanoui au fil de plusieurs années, après avoir surmonté plusieurs obstacles. La nécessité d'une éducation tout au long de la vie a été reconnue en 1952, mais ce n'est qu'en 1968 que l'université a établi un cadre administratif et des programmes crédités conçus pour les adultes qui poursuivaient leurs études à temps partiel. Comment comprendre l'essor, la chute, puis la renaissance des études à temps partiel pour adultes à l'Université de Montréal? D'une part, c'est une question de luttes internes entre fonctionnaires universitaires, de luttes qui ont été éclairées par l'étude historique présentée ici. Cependant, cette interprétation ne raconte qu'une partie de l'histoire, soit la partie disponible aux archives institutionnelles.

D'autre part, une interprétation plus complète du développement ardu des programmes crédités pour adultes nécessite une explication brève du contexte historique provincial et des changements sociaux qui ont caractérisé cette époque. Entre 1960 et 1966, le Québec a vécu ce qu'on appelle « la révolution tranquille ». Pendant ces années, Jean Lesage et son Parti libéral du Québec ont introduit plusieurs réformes économiques, politiques et sociales. L'une des réformes les plus importantes a été la modernisation du système scolaire et de l'enseignement supérieur dans la province. Cette modernisation a été profondément influencée par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, qui a démarré son travail en 1961. La « Commission Parent » a reconnu plusieurs changements sociaux qui ont causé une « explosion scolaire » et la nécessité de réforme : la « poussée démographique » qui a suivi la Seconde Guerre mondiale; l'immigration; « le désir et le besoin, chez les parents et les écoliers, d'une scolarité plus longue »; le progrès de la science et les innovations techniques; l'industrialisation et la mécanisation du travail; la « multiplication des emplois non manuels »; l'élévation du niveau de vie; l'urbanisation; l'expansion des moyens de communication pour les masses; le développement d'une « civilisation de loisir »; la prolongation de l'espérance de vie; la « revalorisation de l'esprit démocratique »; l'évolution des églises; l'internationalisation; la nouvelle conception du rôle de la femme; l'émergence des nouvelles élites et de « l'État providence » (Québec, 1963). En bref, l'enseignement devait changer, parce que le Québec avait beaucoup changé.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur au Québec, la Commission Parent a amorcé des changements significatifs. En 1967, le gouvernement du Québec a créé le réseau des cégeps; un an plus tard, il a créé l'Université du Québec, ainsi qu'un « Conseil des universités » pour administrer les programmes académiques et gérer la répartition des subventions publiques aux universités québécoises. Entre 1961 et 1971, les subventions du ministère de l'Éducation du Québec aux universités ont augmenté de 18 millions à 177 millions de dollars (Bélanger, 1973 : 468). En 1971, le gouvernement québécois a changé un élément de sa politique de financement des universités. À partir de cette date, les cours des étudiants à temps partiel ont été calculés pour équivaloir à ceux des étudiants à temps plein. Certes, ces changements externes à l'Université de Montréal ont contribué à la renaissance de l'éducation des adultes au sein de l'université.

L'histoire des programmes à temps partiel pour adultes à l'Université de Montréal est donc beaucoup plus qu'une histoire de territorialité entre fonctionnaires universitaires. L'accès aux diplômes universitaires par les adultes qui poursuivent leurs études à temps partiel met en doute l'exclusivité de l'enseignement supérieur, et par là, les structures sociales entérinées par cette exclusivité. Quels sont les liens entre les changements dans les structures sociales québécoises et l'évolution de l'engagement de l'Université de Montréal dans la formation créditée pour adultes? Bien que le présent article ne puisse pas répondre tout à fait à cette question, il suggère deux pistes de recherche prometteuses.

Premièrement, la proportion des femmes poursuivant leurs études grâce à l'éducation permanente a été beaucoup plus élevée que la moyenne pour le reste de l'université. D'une position minoritaire en 1970, les femmes ont rapidement occupé la majorité des sièges dans les cours d'éducation permanente. En effet, les femmes représentent plus de 70 % des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente après 1975. En contraste, la proportion des femmes a augmenté plus lentement dans le reste de l'université, où elles n'avaient pas encore atteint une position majoritaire dans les années 1980, seulement 35 % en 1976-1977 selon le *Rapport annuel* de l'Université de Montréal. D'une part, ce phénomène reflète la nature des programmes offerts par l'éducation permanente : ses programmes les plus importants pendant ces années concernaient les domaines de l'éducation et de la santé. D'autre part, la tendance reflétait une transition dans la participation des femmes au marché du travail. Selon les recensements canadiens (Canada, Dominion Bureau of Statistics, 1951; Statistique Canada, 2005), la proportion des femmes engagées dans le marché du travail a augmenté de 24 % à 60 % entre 1951 et 1991. Il s'agirait de se demander comment sont liés la hausse de la participation des femmes au marché du travail et le développement des programmes crédités pour adultes?

Deuxièmement, entre 1950 et 1996, la proportion de la population canadienne de quinze ans et plus ayant un diplôme universitaire a augmenté de 2 % à 12 % (Clark, 2001). L'expansion des programmes crédités à temps partiel a sûrement contribué à cette croissance du niveau moyen de scolarité. En même temps, la demande pour les programmes crédités à temps partiel aurait été promue par « l'inflation des qualifications » (Brown, 2001; Collins, 2000; Walters, 2004) qui accompagnait une telle croissance. Quels facteurs lient la hausse du niveau moyen de scolarité et le développement des programmes crédités pour adultes? Comment l'évolution des politiques et programmes à l'Université de Montréal est-elle influencée par l'expansion du secteur postsecondaire au Québec, et par le rôle de plus en plus interventionniste de l'État québécois dans ce secteur?

## CONCLUSION

Le présent article a tenté d'exposer un chapitre important de l'engagement pris par l'éducation permanente universitaire envers l'éducation tout au long de la vie au Canada. Évidemment, la formation créditée pour les adultes à l'Université de Montréal a beaucoup changé entre 1950 et 1980. Le désir des adultes à accéder aux diplômes universitaires a été reconnu en 1952, mais pendant quinze ans la politique institutionnelle a freiné le développement des programmes d'études pour les étudiants à temps partiel. Après de durs efforts, les responsables de l'Extension universitaire ont réussi, en 1968, à convaincre l'Université de Montréal de créer un service avec le mandat de promouvoir et d'organiser les programmes crédités pour adultes. Plusieurs programmes ont été créés et, pendant les années soixante-dix, le nombre d'étudiants inscrits dans ces programmes s'est révélé de plus en plus important pour l'université.

Le présent article suit le développement de la formation créditée pour adultes à l'Université de Montréal. Cette histoire est intéressante en soi et pour les questions sociologiques qu'elle soulève puisqu'elles identifient des pistes importantes de recherche dans ce domaine. Entre autres, comment les universités, en tant qu'institutions de privilège, ont-elles changé avec la hausse de participation des femmes, des adultes et des étudiants à temps partiel? Sont-elles devenues plus égalitaires, ou est-ce que l'inflation des qualifications ou la différenciation des diplômes a créé de nouvelles formes d'exclusion? Tant de défis à considérer pour ceux et celles qui voudraient approfondir l'analyse critique de l'éducation permanente universitaire.

## NOTES

1. La recherche pour cet article a été subventionnée par le conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'auteur aimerait reconnaître la contribution de ces collègues Eileen Lohka, Valère Gagnon, et Glen Campbell, ainsi que celle des évaluateurs anonymes, à la rédaction de cet article.
2. La méthode de recherche du présent article est historiographique. L'Université de Montréal a été choisie pour cette étude à cause de l'importance de ses programmes pour étudiants à temps partiel, sa réputation prestigieuse, et la disponibilité des documents historiques pour la période de 1950 à 1980. Les documents pertinents ont été sélectionnés à partir des ressources disponibles aux archives institutionnelles. En effet, toutes les données utilisées dans cette étude proviennent des Archives de l'Université de Montréal, dans la série D0035 (Fonds du Secrétariat général), sous-série C17 (Unités d'enseignement et de recherche : Service de l'éducation permanente), 1951-1974. La source de chaque référence ou citation est donnée directement dans le texte, indiquée soit par la date et le titre d'un document, soit par la date et l'auteur d'une lettre.
3. Ces chiffres sous-estiment le nombre d'étudiants de l'Éducation permanente, parce qu'ils comprennent les inscriptions du trimestre d'automne seulement. Vu leur statut d'étudiants à temps partiel, beaucoup d'entre eux s'inscrivaient uniquement pendant l'hiver ou l'été – et n'étaient ainsi pas comptés dans les statistiques présentées ici. D'autre part, il faut noter que ces chiffres surestiment la proportion de cours universitaires donnés aux étudiants de l'Éducation permanente. En effet, ces étudiants suivaient en moyenne entre quatre et cinq cours par an, tandis que les étudiants à temps plein en suivaient entre huit et dix. Quoi qu'il en soit, les étudiants adultes à temps partiel sont devenus très importants pour l'Université de Montréal. En 1979-80, les revenus de l'enseignement crédité réalisés par l'Éducation permanente ont atteint plus de 1,9 millions de dollars – plus de quinze pour cent du total reçu par l'université.

## RÉFÉRENCES

- Alexander, A. (1997). *The Antigonish Movement: Moses Coady and Adult Education Today*. Toronto, Thompson Educational Publishing.
- Anisef, P. (1989). « Studying Part-Time in Canada's Universities: A social Change Perspective ». *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 19, n° 1, p. 11-28.
- Bélanger, G. (1973). « Le financement de l'enseignement supérieur au Québec ». *L'Actualité économique*, vol. 49, n° 4, p. 467-499.
- Brown, D. (2001). « The Social Sources of Educational Credentialism: Status Cultures, Labour Markets, and Organizations ». *Sociology of Education*, vol. 74 (numéro additionnel), p. 19-34.
- Canada, Développement des ressources humaines (2002). *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*. Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Canada, Dominion Bureau of Statistics (1951). *Ninth Census of Canada, 1951*. Ottawa, King's Printer.
- Clark, R. (1985). *A history of the Department of Extension at the University of Alberta, 1912–1956*. Thèse de doctorat non publiée. Université de Toronto.

- Clark, W. (2001). « Cent ans d'éducation scolaire ». *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 7, n° 3, p. 20-28.
- Collins, R. (2000). « Comparative and Historical Patterns of Education ». *Handbook of the Sociology of Education*. M. Hallinan (Ed.), New York, Kluwer, p. 213-239.
- Conseil des Ministres de l'éducation, Canada (2008). *L'Éducation au Canada – Horizon 2020 : Déclaration conjointe des ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation*. [en ligne] (Page consultée le 9 décembre 2009 à l'adresse <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>)
- Corbett, E. (1957). *We Have With Us Tonight*. Toronto, Ryerson Press.
- Cormack, B. (1981). *Beyond the Classroom: The First 60 years of the University of Alberta Department of Extension*. Edmonton, Faculty of Extension, University of Alberta.
- Cram, B. et Morrison, D. (2005). « University Continuing Education Units: Agents for Social Change? ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 31, n° 1, p. 29–50.
- Delaney, I. (1985). *By Their Own Hands: A Fieldworker's Account of the Antigonish Movement*. Hantsport (N.-É), Lancelot Press.
- Devlin, L. (1989). « Part-Time Students: A Closer Look ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 15, n° 1, p. 29-38.
- Drewes, T. et O'Heron, H. (1999). « Effectifs à temps partiel : Mais où sont donc passés les étudiants? » *Dossier de recherche de l'Association des universités et collèges du Canada*, vol. 3, n° 2, p. 1-12.
- Einsiedel, A. (1998). « Changes and Emerging Trends in the CE Function on University Campuses ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 24, n° 1, p. 9-14.
- Keast, D. (2000). « Studying Part-Time at University: From Research to Policy to Practice ». *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 30, n° 1, p. 57-88.
- McLean, S. (2007a). « University Extension and Social Change: Positioning a University of the People in Saskatchewan ». *Adult Education Quarterly*, vol. 58, n° 1, p. 3–21.
- McLean, S. (2007b). « 'A Work Second to None': Positioning Extension at the University of Alberta, 1912–1975 ». *Studies in the Education of Adults*, vol. 39, n° 1, p. 77–91.
- McLean, S. (2007c). « About Us: Expressing the Purpose of University Continuing Education in Canada ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 33, n° 2, p. 65–86.
- McLean, S. (2008). « Extending Resources, Fostering Progress, or Meeting Needs? University Extension and Continuing Education in Western Canada ». *British Journal of Sociology of Education*, vol. 29, n° 1, p. 91–103.
- McLean, S. (2009). « Discovering Adult Education at McGill University and the University of British Columbia ». *Revue canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes*, vol. 22, n° 1, p. 1-20.
- Nesbit, T., C. Dunlop et L. Gibson (2007). « Lifelong Learning in Institutions of Higher Education ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 33, n° 1, p. 35–60.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (1996). *Apprendre à tout âge*. Paris, OCDE.

- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (2004). *L'apprentissage tout au long de la vie : Synthèses*. Paris, OCDE.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (1996). *L'Éducation : Un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*. Paris, Éditions UNESCO.
- Paul, L. (1979). *Extension at the University of Saskatchewan, Saskatoon, 1910–70: A History*. Saskatoon, University of Saskatchewan.
- Québec (1963). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Tome I : Les structures supérieures du système scolaire*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Québec, Ministère de l'Éducation (2002). *Apprendre tout au long de la vie : Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Selman, G. (1966). *A History of Fifty Years of Extension Service by the University of British Columbia*. Toronto, Canadian Association for Adult Education.
- Selman, G. (1988). *The Invisible Giant: A History of Adult Education in British Columbia*. Vancouver, Centre for Continuing Education, University of British Columbia.
- Selman, G. (1994). « Continuing Education and the Canadian Mosaic ». Dans *University Continuing Education in Canada: Current Challenges and Future Opportunities* (p. 4–18). Toronto, Thompson Educational Publishing.
- Selman, M. (2005). « An Identity for Canadian University Education ». *Revue canadienne de l'éducation permanente universitaire*, vol. 31, n° 1, p. 19–27.
- Statistique Canada (1983, 2e éd.). *Statistiques historiques du Canada*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2005). *PCensus, 1991*. Ottawa, Statistique Canada [base de données électronique].
- Statistique Canada (2009). « Effectifs universitaires selon le régime d'étude et le sexe, par province ». *Tableaux sommaires* [en ligne] (Page consultée le 9 mars 2009 à l'adresse <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/educ53a-fra.htm>)
- Thompson, G., et Devlin, L. (1992). « Access by Part-Time Students: A question of Openness in Canadian Universities ». *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 22, n° 3, p. 57-75.
- Union européenne (2006). *Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. [en ligne] (Page consultée le 9 décembre 2009 à l'adresse [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11090\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm))
- Walters, D. (2004). « The Relationship Between Postsecondary Education and Skill: Comparing Credentialism with Human Capital Theory ». *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 34, n° 2, p. 97-124.
- Welton, M. (2001). *Little Mosie from the Margaree: A biography of Moses Michael Coady*. Toronto, Thompson Educational Publishing.
- Welton, M. (2003). « Pioneers and Progressive Pedagogues: Carrying the University to the People of Saskatchewan, 1905–1928 ». *Revue canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes*, vol. 17, n° 2, p. 59–83.

## BIOGRAPHIE

Scott McLean est directeur du département Continuing Education (Éducation permanente) et professeur de sociologie à l'Université de Calgary. De 1994 à 2005, il a été membre du corps enseignant du département Extension Division (Éducation permanente) de l'Université de la Saskatchewan. Son travail va de l'enseignement en programmes d'alphabétisation à la création de programmes universitaires d'éducation permanente en leadership agricole et en promotion de la santé. Il a publié de nombreux articles dans le domaine de l'andragogie et de l'éducation permanente, en plus d'enseigner des cours du second cycle universitaire en andragogie, en méthodes de recherche, ainsi qu'en planification et en évaluation de programmes éducatifs.

Scott McLean is the director of Continuing Education and a professor of sociology at the University of Calgary. From 1994 to 2005, he was a faculty member in the University of Saskatchewan Extension Division. McLean's work has ranged from teaching adult basic education to developing university extension programs in agricultural leadership and health promotion. He has published widely in the field of adult and continuing education, and has taught graduate courses in adult education, research methods, and planning and evaluation of educational programs.